

Bureau du Conseil du Centre

Réunion du Bureau du Conseil, Genève, 25 mai 2018

POUR DÉCISION

POINT À L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'affectation de l'excédent financier net de l'exercice 2016-17

1. En vertu de l'article 7.4 du Règlement financier du Centre, le Directeur peut inclure tout ou partie d'un excédent financier net au terme d'un exercice financier achevé (défini comme deux années civiles consécutives) dans une proposition soumise à l'approbation du Conseil ou l'utiliser pour augmenter les disponibilités cumulatives du Fonds de fonctionnement.
2. Dans une décision prise en octobre 2017, le Conseil du Centre a délégué au Bureau du Conseil l'autorité d'approuver de l'excédent financier éventuel au terme d'un exercice financier complet. Par conséquent, le Directeur soumet la proposition d'affectation suivante de l'excédent financier net de l'exercice 2016-17, qui s'élève au total à 1,764 million d'euros:
 - a. affectation de 1,2 million d'euros aux activités de formation afin d'offrir des bourses partielles et complètes aux participants venant de pays en développement et d'ainsi couvrir en partie les frais didactiques, de voyage et de subsistance. Cela permettrait au Département de la formation de maintenir son soutien financier au même niveau que lors du biennat 2016-17;
 - b. affectation de 300 000 euros au Fonds d'innovation afin de promouvoir l'élément déterminant de la culture de l'innovation et de l'apprentissage et d'ainsi consolider la place du Centre en tant que prestataire de services de formation de premier plan, comme le souhaite le Conseil. Le taux d'exécution et les résultats de l'utilisation de ces fonds sont liés au plan d'action du Centre en matière d'apprentissage et d'innovation;
 - c. maintien des 264 000 euros restants dans le Fonds de fonctionnement afin d'accorder une certaine marge de manœuvre à la Direction pour l'allocation de fonds supplémentaires aux domaines prioritaires au cours du biennat 2018-19, de financer des acquisitions d'actifs et de pouvoir faire face aux travaux de réparation urgents requis par un campus vieillissant.
3. **Le Bureau du Conseil est invité, en vertu de l'autorité déléguée par le Conseil, à approuver l'affectation proposée de l'excédent financier net de l'exercice 2016-17.**

Point appelant une décision: paragraphe 3.

Turin, avril 2018
